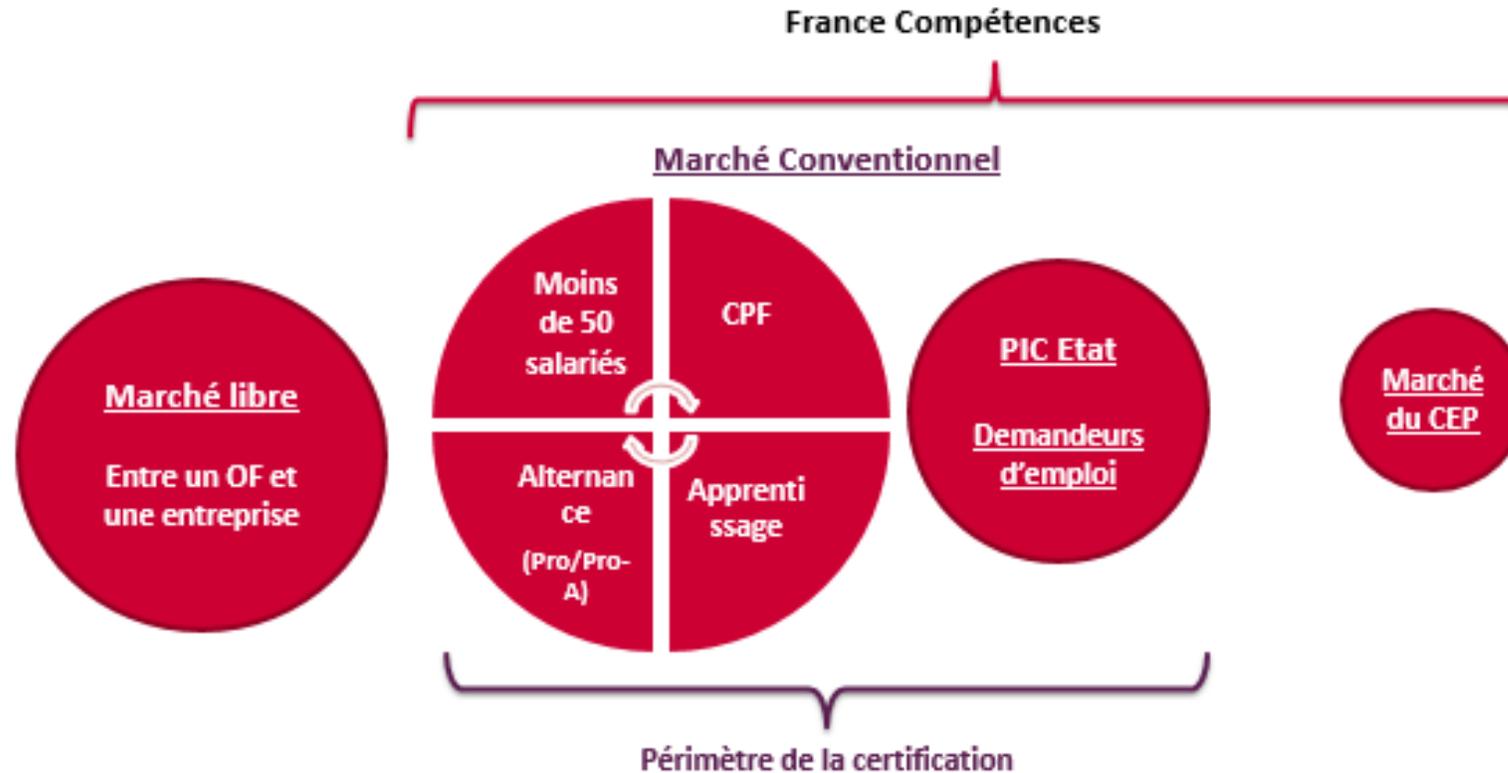


Cadre général du référentiel national qualité



POUR LES ACTIONS DE FORMATION, D'APPRENTISSAGE, DE VAE ET DE BILAN DE COMPÉTENCES

La certification devient un « permis de travailler » pour accéder à la commande publique ou intervenir sur les fonds mutualisés / paritaires

Cadre du référentiel national qualité

7 critères déclinés en 32 indicateurs d'appréciation :

- › Continuité des 6 critères du décret du 30 juin 2015
- › 1 nouveau critère : « L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel »
- › Des indicateurs communs et des indicateurs spécifiques (formation certifiante et apprentissage)



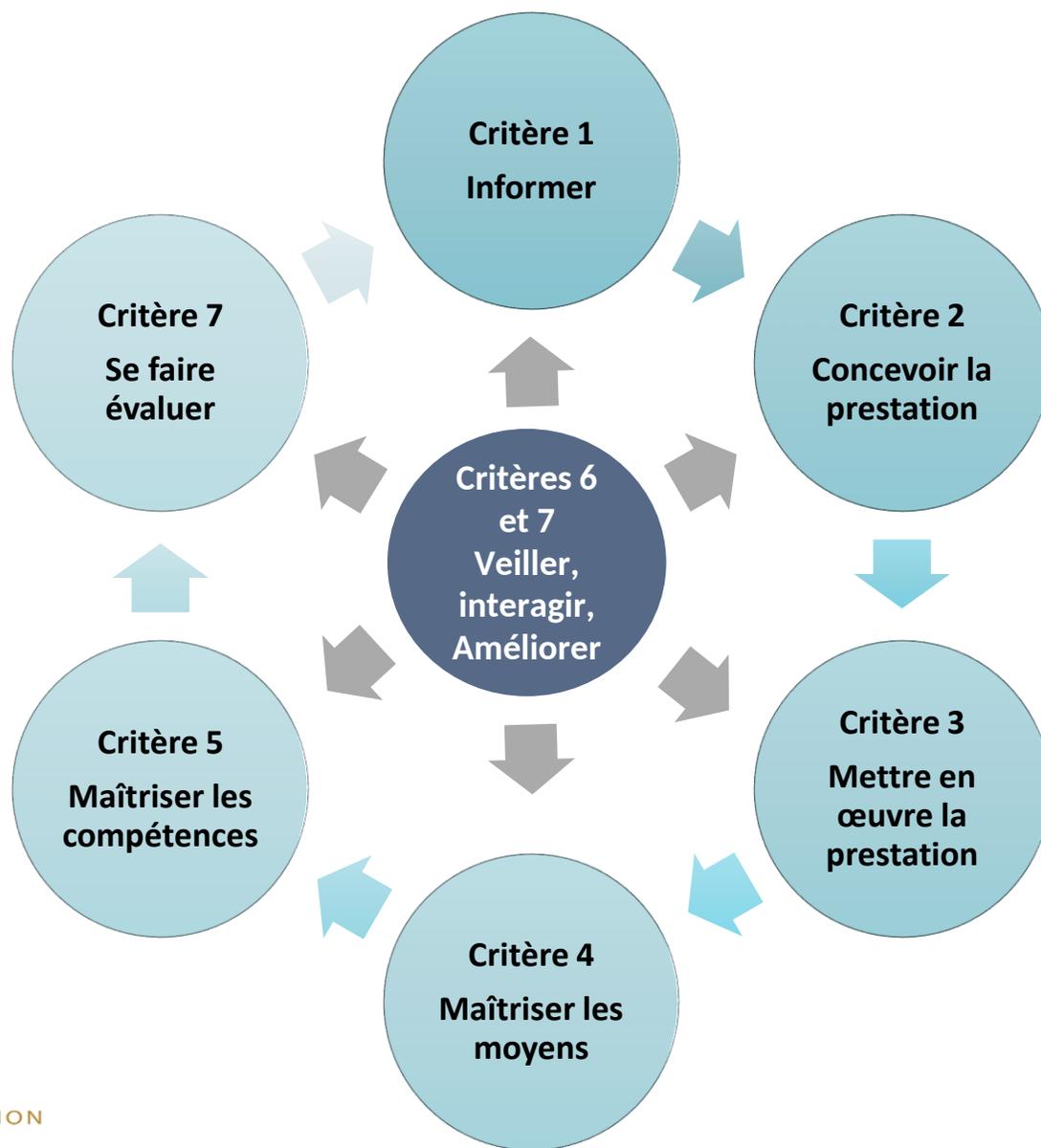
Deux textes réglementaires encadrent le référentiel national qualité

Ces textes sont librement disponibles sur Legifrance

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle

Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

Cadre du référentiel national qualité



› Une colonne vertébrale avec une application spécifique selon les activités

- Actions de formation : 28 indicateurs
- Formation par apprentissage : 32 indicateurs
- Bilan de compétences : 22 indicateurs
- VAE : 24 indicateurs

Cadre du référentiel national qualité

GRILLE D'APPLICABILITÉ

Type d'actions	Indicateurs socle (22)	Indicateurs spécifiques									
		3	7	8	13	14	15	16	20	28	29
Bilan de Compétences	X										
Actions de VAE		X						X			
Actions de formation											
Si actions en situation de travail				X						X	
Si formation certifiante		X	X	X				X			
Si alternance		X	X	X	X			X		X	
Actions de formation par apprentissage		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X